

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

L'EURE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN
27620Séance du **126 mars 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an **deux mil vingt quatre**et le **Mardi 26 mars**à **19h30**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Date de la convocation
21/03/2024

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT, 1^{er} Adjoint ; M. DAUY Serge, 2^{ème} Adjoint ; M. Alain GUYADER ; M. Lionel GAVELLE ; Mme Gaëlle PRUVOT ; Mme Juliette TABOUREL ; M. Thomas CHRISTIAENS ; Mme Nathalie LAMARRE ; Mme Laure CHAMPION ; Mme Alexandra GIRARD ; M. Fabrice RUTARD ;

Date d'affichage
21/03/2024

Absents excusés : Mme Béatrice JORRE donne pouvoir à M. Serge DAÛY ; M. Jean-Noël CHOPINET ; Mme Virginie ROZANSKI ;

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

Objet de la Délibération

Objet : Délibération pour l'élection de la Rosière 2024

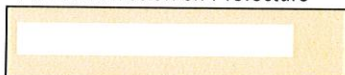
7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente au conseil la candidature de Mademoiselle Noémie ADIGE, désirant participer à la cérémonie de la Rosière pour 2024.

N° de délibération 2024/07

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité ; selon le testament de l'Abbé Seyer, une dot d'un montant de 540 € est attribuée à la Rosière Noémie ADIGE. Cette somme sera inscrite au budget 2024.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 26 mars 2024

Délibération rendue exécutoire
Par transmission en Préfecture

Le Maire,



Jean-François WIELGUS



Le secrétaire de séance,



Serge DAÛY